



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 95456

Texte de la question

M. Jean-Pierre Giran attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les inquiétudes exprimées par l'Association des professeurs d'éducation musicale (APEMu). À l'heure de la réforme des collèges, certains domaines de l'enseignement semblent délaissés. Le chant choral en fait partie. Les pratiques chorale et instrumentale sont pourtant des outils primordiaux au développement des enfants. L'association s'interroge particulièrement sur le mode de rémunération des heures supplémentaires nécessaires à la préparation des spectacles. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui préciser les modalités de rémunération des professeurs de musique et de chant choral dans le cadre de la réforme des collèges.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Giran](#)

Circonscription : Var (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95456

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 mai 2016](#), page 3610

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)